

LA CITE DE LA MUETTE A DRANCY : AMBIGUÏTES, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DE L'HERITAGE

Anne BOURGON*, France

“On assiste en Europe, ces dernières années, à une patrimonialisation du crime et à la constitution d'une mémoire négative (...), où tout lieu lié à l'histoire traumatique du siècle se doit d'être conservé comme si le souvenir ne pouvait s'incarner que dans la dimension matérielle, patrimoniale et non plus dans le registre symbolique. C'est le cas de Drancy : il aurait été regrettable de raser la Cité de la Muette, mais l'aurait-on fait que cela n'aurait pas forcément entraîné une déficience de mémoire”¹.

Le classement au titre des monuments historiques de la Cité de la Muette, œuvre bien connue des architectes Lods et Beaudouin, mais également ancien camp de Drancy ayant abrité durant la deuxième guerre mondiale 83 % des juifs déportés de France vers Auschwitz, et bientôt celui de la gare de Bobigny depuis laquelle sont partis une partie des convois pourraient témoigner de cette récente patrimonialisation. Cependant, ce classement résulte moins d'une décision du gouvernement français visant à commémorer le crime contre l'humanité que constitue la Shoah, que de la volonté d'interrompre la réhabilitation de cet ensemble d'immeubles de logements locatifs sociaux. Laquelle réhabilitation consistait au remplacement des menuiseries originales de Jean Prouvé par des menuiseries en PVC dans le but d'assurer aux locataires de la cité un certain confort thermique et acoustique. Ainsi, alors qu'il s'agissait pour le ministère de la Culture d'arrêter des travaux jugés incompatibles avec la préservation du caractère architectural de la Cité de la Muette, œuvre majeure de l'histoire de l'architecture, du logement social et de l'urbanisme au XXe siècle, cette procédure a été interprétée par l'ensemble de la société civile, comme un acte symbolique de reconnaissance de ce que furent la déportation, la collaboration et le génocide juif. À cette conséquence symbolique s'ajoute une conséquence humaine, outre le fait qu'ils vivent dans des lieux identifiés par le reste de la société comme porteur d'horreurs incommensurables, la moitié des 466 habitants sont aujourd'hui privés du confort thermique et acoustique qu'aurait pu leur offrir cette campagne de travaux.

Françoise Choay, dans un article intitulé Drancy : le culte patrimonial² pose le problème en ces termes : *“Il est temps de s'interroger sur l'actuelle bureaucratisation culturelle de notre pays. De se demander comment, par qui et au nom de quelle légitimité, sont prises unilatéralement, sans concertation avec le patrimoine vivant que constituent les habitants, des décisions de classement susceptibles de transformer des huisseries pourries en monument historique et de bloquer l'évolution d'un site et d'une communauté”*.

Auteur d'un rapport sur l'histoire et l'avenir de la Cité de la Muette rédigé dans le cadre de la formation des architectes urbanistes de l'État en 2002, qui doit faire l'objet d'une publication prochaine par Belin (collection les destinées du patrimoine) en collaboration avec Vincent Guigueno, je ne rentrerais pas dans cette polémique pourtant utile. Je préfère montrer, ici, qu'il n'y a pas eu en France d'excès patrimonial mais un déficit de réflexion quant à la transmission d'un drame à travers le patrimoine bâti. Les ambiguïtés liées à la protection de la Cité de la Muette montrent, qu'en raison de l'aspect immatériel que sous-tend la mémoire, cette réflexion est difficile et oblige à repenser la notion de monument historique. Elle est cependant urgente car différents projets concernant la seconde guerre mondiale émergent aujourd'hui en France sans que ces projets ne soient pensés, en cohérence les uns avec les autres. Cette réflexion est par ailleurs indispensable car ces projets peuvent être soumis à différentes pressions politiques, communautaristes et économiques. Elle est enfin incontournable car la situation de la Cité de la Muette à Drancy et surtout celle de ses habitants, ne peut pas rester celle d'aujourd'hui.

Drancy au cœur d'une patrimonialisation Sélective et ambiguë des événements de la deuxième guerre mondiale

Dès la fin du conflit, dans une période de deuil inachevé³ où la France affronte directement le problème des séquelles de la guerre civile et de l'épuration, en 1946, les ruines d'Oradour-sur-Glane sont classées au titre des monuments historiques. Elles appellent à se souvenir du massacre de 642 victimes par la division *Das Reich*, et plus largement d'une France martyre. Le site du camp du Struthof en Alsace est classé en 1950, rappelant les atrocités de l'internement et de la déportation. Toutefois le camp est situé sur l'ancien territoire ennemi. En effet, les silences et les tabous pèsent encore sur la période d'occupation et la France est plus prompte à reconnaître les torts de l'ennemi que les siens. Les camps français font l'objet d'une certaine amnésie temporaire. Ainsi, dans un contexte de crise du logement, une partie de l'ensemble immobilier de la Cité de la Muette que constitue le bâtiment en U ayant servi de camp, est réoccupé par des locataires sociaux. L'autre partie, les cinq tours du projet qui avaient constitué les premiers gratteciel de la région parisienne, reste occupée par les gendarmes de la 22ème légion. Ces derniers sont cantonnés dans ces tours depuis 1939, en raison de la défection des cheminots pour ce nouveau type d'habitation. Ces tours ainsi que les peignes qui les accompagnent sont devenus propriété du ministère de la Défense en 1973 et sont démolis en 1976.

Dans les années 50 alors que la France entre dans une période de refoulement qui durera jusqu'au milieu des années 70, la situation de la Cité de la Muette ainsi que celle des camps de la zone sud où la responsabilité de l'État français est plus évidente, témoignent d'un certain oubli institutionnel. Si certains de ces lieux sortent plus tardivement de l'amnésie par l'érection de stèles ou l'apposition de plaques commémoratives, c'est, très souvent, au profit d'une certaine confusion des mémoires visant à confondre déportation politique et déportation raciale (voir l'affaire du mur des fédérés). Une confusion à laquelle Drancy, municipalité communiste n'échappe pas. La formulation ainsi que le chiffre de 100 000 inscrits sur les différents éléments commémoratifs présents à Drancy sont symptomatiques de cette ambiguïté.

À la même époque, si la *Shoah* n'est pas confondue avec la déportation dans son ensemble, elle fait l'objet d'érection de mémoriaux hors les lieux ayant abrité les événements eux-mêmes. Ainsi en 1956, le mémorial du martyr juif inconnu, construit sur l'initiative d'Isaac Schneersohn, est inauguré rue Geoffroy l'Asnier à Paris. Il abritera plus tard le centre de documentation juive contemporaine (CDJC). Dans le même temps l'administration française autorise, au début des années 60, la démolition de l'ancien Vel' d'Hiv' pour reconstruire à son emplacement le siège d'une société d'assurance. Ce bâtiment abrite aujourd'hui une partie des services du ministère de l'Intérieur.

La France sort progressivement de son amnésie au milieu des années 70. Une sculpture de l'ancien déporté Shelomo Selinger, érigée en 1976 à Drancy sous l'impulsion de Maurice Nilés, maire de Drancy jusqu'en 1999, témoigne de cette prise de conscience progressive de l'ampleur de l'événement. Dans les années 80, alors que ce phénomène s'accroît, sous l'impulsion du milieu associatif prolifèrent à Drancy comme dans les camps du sud de nouvelles plaques et de nouvelles stèles. Drancy est alors peu à peu reconnu comme lieu de mémoire et, en 1988, est inauguré, à l'entrée du camp, un wagon à bestiaux témoin. En 1990 le très discret et confidentiel conservatoire historique du camp de Drancy s'installe dans un petit local situé au rez-de-chaussée du bâtiment. Dans les camps du sud différents projets muséologiques sont envisagés par les associations, d'abord à Gurs, puis à Rivesaltes. On parle un temps du Vernet, puis le projet est abandonné sur fond de conflit des mémoires⁴. La tuilerie des Milles est classée au titre des monuments historiques en 1993. Une partie du camp de Rivesaltes est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques à la fin des années 90.

Aujourd'hui la situation de ces lieux de mémoire est paradoxale. D'un côté les lieux liés à l'histoire générale du conflit et surtout à la résistance (les plages du débarquement, le mont Valérien, le musée de la Résistance dans le Vercors...) sont institutionnalisés et soutenus par l'État et les collectivités.

Les récents projets muséographiques d'Oradour-sur-Glane inaugurés en 1999 et celui en cours d'élaboration du Struthof (camp de prisonniers politiques et également raciaux) sur lequel le ministère de la Défense (direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives), maître d'ouvrage du projet est jusqu'ici resté très discret, témoignent également de cette institutionnalisation et de ce passage de la mémoire à l'Histoire...

D'un autre côté, les lieux liés au génocide juif et à la mise en place en France de la Solution finale sont investis avec plus ou moins de succès par les associations, plus ou moins relayées par les collectivités qui peuvent y voir là un moyen de développement local. À ce jour, dans un contexte général d'agitation et de rivalités associatives, il y a, à ma connaissance, en France deux camps de regroupement de l'ancienne zone sud qui font aujourd'hui l'objet de visites. Le camp des Milles abrité par une ancienne briqueterie conservée, dans laquelle ont été récemment retrouvées des fresques d'internés, accueille une modeste exposition ainsi qu'un wagon témoin de la déportation. Le site du camp de Gurs dont les baraques ont visiblement disparu, est cependant signalé par une installation de l'artiste Dani Karavan. Un projet à Rivesaltes est en germe. Le plus important et peut-être le plus symbolique des camps de regroupement français, Drancy, abrite un conservatoire modeste, confidentiel, visitable sur rendez-vous. Le seul projet pédagogique ayant fait l'objet d'investigations et de réflexions quant au sens de la transmission de ce patrimoine traumatique est la maison d'Izieux où Klaus Barbie a arrêté une quarantaine d'enfants. L'initiative du projet du mémorial de la maison d'Izieux est venue du milieu associatif et a été soutenue par l'État sous l'impulsion de François Mitterrand à la fin des années 1980. Lequel État semble, d'une façon générale, considérer que "cette histoire" appartient à la communauté juive avant d'appartenir à la nation dans son entier.

Il y a eu près de deux cents camps en France, beaucoup de gares ont vu partir des convois vers Auschwitz via Drancy. Nous ne pouvons pas systématiquement tout garder et tout protéger de notre héritage. En revanche, la France, dans un contexte de décentralisation réaffirmée, ne peut pas faire l'économie d'une réflexion conduisant à une hiérarchisation et à des choix, supposant que l'on s'interroge sur le sens de la transmission et sur ce qu'elle implique en terme de demande sociale. Une demande collective profondément marquée par le désir de connaître une vérité qui a pu paraître parfois trop manichéenne, ainsi qu'une demande plus individuelle de ceux qui, un jour, poussés par une aspiration secrète partent à la rencontre des lieux de mémoire dans l'espoir d'apprendre quelque chose sur eux-mêmes. On pourrait s'interroger aussi sur la pertinence du classement au titre des monuments historiques, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, pour conserver la mémoire d'un événement qui n'est plus.

Il n'y a donc pas un excès de patrimonialisation mais un déficit de réflexion quant au sens et à la forme de la transmission à travers le patrimoine bâti, une réflexion nécessaire mais difficile en raison des aspects culturels, institutionnels et économiques liés à ce type de patrimoine.

**Les difficultés culturelles,
institutionnelles et économiques
liées à ce type de patrimoine**

Penser et appréhender ce type de patrimoine est difficile. L'esprit d'un lieu et son pouvoir évocateur sont plus difficilement définissables que le style ou la signature d'un bâtiment. Il est plus évident de classer la matérialité d'un édifice qui fait date dans l'histoire de l'architecture moderne que de suggérer la mémoire d'un usage temporaire d'un bâtiment. Il est plus aisé aussi d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le banal bâtiment d'une gare de la petite ceinture plutôt que l'idée, plus immatérielle, du réseau des voies ferrées qui fut nécessaire à la déportation de six millions de juifs à l'échelle de l'Europe. Il est plus simple de conserver un château ou une église romane que de protéger l'espace de mémoire que constituent la gare de Bobigny et le camp de Drancy comme les dernières images que la grande majorité des déportés juifs de France ont vues de ce pays avant d'être conduits à Auschwitz.

Pourtant, le classement au titre des monuments historiques de Drancy nous donne l'occasion de repenser le monument pour sa valeur mémoriale et symbolique qui, en France, s'est depuis longtemps effacée, au profit de sa seule valeur cognitive et artistique. Cela pourrait inciter les responsables culturels, dont l'héritage depuis Mérimée fait que le patrimoine bâti est devenu progressivement le seul apanage des historiens de l'art et de l'architecture, à engager une réflexion approfondie sur "le sens de leurs actions qui placerait leur conduite patrimoniale au cœur d'une réflexion sur le destin de notre société"⁵.

Cette réflexion est urgente car différents projets émergent ou sont en cours de gestation sur le territoire français sans cohérence visible à l'échelle nationale. De quoi chacun de ces lieux témoigne-t-il particulièrement dans un même contexte historique ? Comment, à travers un réseau patrimonial, enseigner les multiples facettes d'un même problème sans parcelliser un savoir ?

L'exemple de la vallée de la Bruche en Alsace est sur ce point assez significatif. Sur l'un des versants, le ministère de la Défense, propriétaire du camp du Struthof, envisage la création d'un mémorial du résistant déporté (permis de construire en cours d'instruction). Sur le versant opposé, les collectivités et les élus locaux ont obtenu les financements nécessaires à la création d'un mémorial des alsaciens mosellans. Ce projet vise à réhabiliter une mémoire locale meurtrie. Il est clair que les "touristes de la mémoire" qui viendront visiter l'un de ces mémoriaux, visiteront l'autre. Cependant il n'apparaît pas qu'une cohérence ait été assurée entre ces deux projets, quant au contenu de leur enseignement.

Nous pouvons craindre que ces mêmes touristes repartent de la vallée avec une vision parcellaire, voire "arrangée" de ce que fut la seconde guerre mondiale.

À Drancy, la situation manque tout autant de cohérence en raison de l'intérêt récent de la municipalité de Bobigny pour un site jusqu'ici oublié de tous, celui de l'ancienne gare de la grande ceinture.

Composé d'une gare de voyageurs et d'un hangar de marchandises, cet espace de mémoire depuis lequel ont été acheminés 21 des 79 convois partis de France, après que la gare de Drancy-Le Bourget ait été bombardée, est aujourd'hui occupé par un ferrailleur, œuvrant à ciel ouvert. La municipalité envisage, après le déménagement de ce dernier, la reconversion de la gare en un lieu de mémoire. Le but est de donner à Bobigny l'identité dont la ville a jusqu'ici manqué, car construite sur des considérations administratives, au début des années soixante. Tout se passe désormais comme s'il valait mieux une histoire dramatique que pas d'histoire du tout.

Outre le caractère contestable de certains projets proposés par la commune ou les associations, cette initiative risque de conduire à la création d'un projet local autour de la déportation ignorant Drancy, alors que ces deux sites sont indissociables et ne peuvent être compris l'un sans l'autre. D'autre part, cette histoire dépasse très largement le cadre local, ou national, et intéresse l'ensemble de l'Europe, voire l'histoire de l'humanité dans son entier. Il serait souhaitable que la pertinence et l'ampleur du projet soient à l'échelle des enjeux historiques qui sont ici. Par ailleurs, ce projet risque d'être concurrent au projet du musée de la Shoah prévu en extension du mémorial juif inconnu et plus accessible par les transports en commun. Il est désormais nécessaire de penser ces projets selon une logique de réseau patrimonial en se demandant de quoi chacun de ces sites témoigne, et en les rendant complémentaires plutôt que concurrents.

Cette réflexion quant à la forme de l'enseignement que ce patrimoine sous-tend est enfin incontournable, car ces projets aujourd'hui en cours ou en gestation n'échapperont pas à des considérations économiques. Pour Françoise Choay "on peut raisonnablement choisir de faire disparaître le bâtiment restant de Drancy, mais l'on n'a en revanche aucun droit de promouvoir ou disneylandiser ce site"⁶. Cette crainte ne peut être que confirmée par l'exemple de la vallée de la Bruche : le but affiché du projet de mémorial de Schirmeck est bien de "commémorer le crime de guerre que constitue l'incorporation de force pendant l'annexion de fait de l'Alsace et de la Moselle sous le IIIe Reich"⁷. Ce projet à l'architecture tapageuse, peu intégré dans son site, mal relié à la ville et à la mise en scène grandiloquente, n'échappe pas à cette dysneylandisation et à ce que cela suppose de convoitises économiques. "On envisage de proposer aux autocaristes et aux tours opérateurs des visites à la journée en programmant aussi le Struthof. Ce lieu accueille entre 100 000 et 120 000 personnes par an mais peu d'entre eux s'arrêtent ensuite à Schirmeck"⁸. Au Struthof des *Nacht und Nebel* ont été exterminés par le travail, des expériences médicales sur des individus prétendus juifs ont eu lieu, un four crématoire et une chambre à gaz y ont fonctionné. Peut être qu'un peu moins de cynisme et un peu plus de décence s'imposent.

Ainsi, les acteurs du patrimoine, au premier rang desquels l'État français, les collectivités, mais également les organisations internationales ainsi que les "garants de la mémoire", notamment la Fondation pour la mémoire de la Shoah, ne peuvent ignorer la question du sens, de la cohérence et de la forme que doit prendre la transmission patrimoniale d'un événement traumatique dont les Français sont les héritiers. Plus particulièrement à Drancy, où la situation n'a pas évolué depuis la signature de l'arrêt de classement. La moitié des habitants y attend toujours une décision quant au remplacement des fenêtres.

Nous pouvons considérer que si la Cité de la Muette disparaissait, cela n'entraînerait pas forcément une déficience de mémoire. En revanche, nous ne pouvons pas ignorer la situation actuelle de ses cinq cents habitants. Quatre vingt pour cent d'entre eux y vivent seuls car le bâtiment n'est constitué que d'appartements d'une et deux pièces inconfortables. Ils y vivent dans des conditions matérielles difficiles (le taux d'allocataires du RMI est trois fois plus important que dans le reste du département). Dans leur parcours résidentiel, les habitants de la cité, qui sont souvent dans des situations marginales, passent rapidement à la Muette en attendant d'accéder à une situation et un logement plus confortables.

Ainsi, ce monument historique abrite aujourd'hui encore une population très caractérisée, marginalisée et en transit. Alors que la loi Solidarité et renouvellement urbain promeut la mixité sociale ainsi que la décence du logement, il est souhaitable que la situation puisse changer.

Les perspectives d'une transformation d'un lieu de mémoire en un lieu d'histoire

Au sujet de l'évolution de ce site, on considère généralement qu'il est impossible que la mémoire, qui suppose recueillement et silence, cohabite avec un lieu de vie. Dès lors deux solutions sont possibles, vider ce bâtiment de ses habitants ou les y laisser. C'est sans compter sur le temps et les habitants.

Il est à mon sens possible, en fonction de la configuration architecturale du bâtiment très particulière, d'envisager un projet selon un processus de transformation progressif de son occupation en fonction du temps, et donc de la mise à distance de la mémoire au profit de l'Histoire. Il serait envisageable, tout en maintenant pour le moment une partie des habitants dans les lieux, de faire en sorte que ce bâtiment se transforme progressivement en un lieu d'enseignement de l'Histoire, en en attribuant des parties à des institutions ou des associations œuvrant dans le sens de la recherche, de l'enseignement et de la diffusion de cette Histoire. L'enjeu étant de faire de ce site un lieu d'Histoire puisqu'il n'a jamais réellement été un lieu de mémoire en raison de la difficile cohabitation des usages et de l'existence au centre de Paris du mémorial du martyr juif inconnu.

Rappelons ici que, selon Pierre Nora⁹, la mémoire est un passé porté par un ou plusieurs groupes vivants, qu'elle est affective, "*en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérables à toutes les utilisations et les manipulations*". Au contraire, l'Histoire appartient à tous et à personne, ce qui lui donne sa vocation éternelle. Elle se doit d'être une représentation objective et analytique mais néanmoins critique du passé. Ainsi un lieu d'histoire n'est pas incompatible avec un lieu d'échange vivant, voire bruyant, et aurait l'avantage de sortir la Cité de son mutisme actuel.

Cependant, la surface de ce bâtiment est importante et nous ne pouvons pas présupposer de l'intérêt que ces institutions (qui existent déjà) manifesterait pour un tel projet. Ainsi nous pourrions prévoir de démonter certaines parties du bâtiment qui n'auraient aucune vocation particulière puisque le système constructif s'y prête.

Les photos du chantier de la construction, dont les techniques de mise en œuvre étaient innovantes (il s'agissait d'un système poteau-poutre, les panneaux de façade y étant fabriqués en usine et assemblés sur place), montrent le profil d'un bâtiment dont le squelette laisse supposer une certaine esthétique de la ruine. Il est aisé de comprendre que celle-ci frapperait davantage les esprits que le bâtiment dans sa forme actuelle.

Françoise Choay, dans son article sur Drancy, nous rappelle que la Cité n'a aucune valeur d'usage, aucune valeur économique et un intérêt architectural très relatif. En effet, elle considère qu'elle est objet patrimonial "*inachevé, mutilé et inauthentique*", que cet exemple d'opération de logements et d'urbanisme moderne des années trente ne figure ni parmi les plus significatives ni parmi les plus réussies en Europe : "*assortie de ses tours, sa minéralité, son géométrisme abstrait, produit bâtard de modernisme et d'académisme, sa monotonie en font une préfiguration des pires grands ensembles des années 50-60*". Enfin elle mentionne que "*Sellier, Beaudouin et Lods et Prouvé ont laissé ailleurs des œuvres intactes, entretenues et utilisées*".

Ainsi une solution selon laquelle serait envisagé un processus évolutif incluant un démontage partiel de la Cité en fonction de l'intérêt que la société civile porterait à ce bâtiment, n'est donc pas choquante et présenterait l'avantage de s'inscrire dans une dynamique et une perspective présente et future. Cela, à condition que les habitants actuels soient associés à cette transformation. Par ailleurs, cette idée présente l'avantage de ne pas engager les acteurs et les financeurs du projet dans des dépenses publiques inconsidérées, contraignantes sur le très long terme et par conséquent exposées à des logiques de rentabilité inacceptables en ce qui concerne cet héritage.

Plus qu'une relique mortifiante, ce monument pourrait devenir progressivement une ruine vivante et évolutive en fonction du temps et de la distance que nous prendrions par rapport à l'événement. Ce projet pourrait permettre à la société française dans son ensemble d'intégrer progressivement ce "passé qui n'en finit pas de suinter dans nos consciences"¹⁰. Il serait également l'occasion de donner aux générations futures grâce à la connaissance de l'événement, la possibilité de sortir d'une attitude de ressassement¹⁰ de cette histoire, dans la perspective d'un futur plus serein.

Shelomo Selinger, l'auteur de la sculpture se trouvant à l'entrée du camp, a pensé son œuvre de manière à ce que le passant dans trois cents ans, quel que soit le contexte urbain, comprenne qu'il s'était passé là un événement grave et important. Il a souhaité que son mémorial donne au piéton l'envie de connaître la nature et le sens de cet événement. Nous pouvons espérer que dans trois siècles, le souvenir de ce bâtiment, pour ce qu'il représente dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme, soit conservé par les livres si l'Histoire juge utile d'en faire un projet exemplaire. Nous pouvons également espérer que le souvenir de la Shoah sera rappelé aux générations futures grâce à la médiation affective de ce mémorial, lesquelles générations futures auront, espérons-le, encore accès à une autre forme peut-être plus complète de connaissance que celle que nous enseigne un monument, celle du livre.

1. Henry Rousso, "Le patrimoine, indice du rapport de la société à l'histoire", *Le Monde*, 27 novembre 2001.
2. Françoise Choay, "Drancy : le culte patrimonial", *Urbanisme* n° 325 - juillet-août 2002.
3. Henry Rousso dans *Le syndrome de Vichy*, par une comparaison psychanalytique, définit trois périodes de l'après traumatisme : une période de deuil inachevée dès le lendemain de la guerre, une période de refoulement entre les années 50 et les années 70 pour évoquer les silences et les tabous pesant sur certains aspects de la période de l'occupation, une période obsessionnelle correspondant à une levée progressive de ces refoulements.
4. Anne Grynberg, "Les camps français : des non-lieux de mémoire", *Revue autrement*, collection mémoire.
5. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*. Édition du seuil 1992.
6. Françoise Choay, "Drancy : le culte patrimonial", *Urbanisme* n° 325 - juillet-août 2002.
7. Formulation utilisée.
8. Dixit le maire de Schirmeck (voir site internet de la CCI du Bas-Rhin).
9. Sous la direction de Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, quarto Gallimard en trois tomes.

ABSTRACT

Le classement récent comme Monument Historique de la Cité de la Muette a entraîné une interruption de la réhabilitation de cet ensemble d'habitation innovant des années 30 et une confusion due à ce classement d'un exemple de l'architecture moderne avec la mémoire de l'usage temporaire de la construction sous l'occupation allemande (1940-44).

En effet, la Cité a servi, durant cette période, de camp d'internement et de transit des juifs vers les camps d'extermination. Il n'a été valorisé concrètement que depuis une trentaine d'années comme lieu symbolique du génocide nazi. Une réflexion plus large sur la transmission patrimoniale d'événements traumatiques et sur la forme qu'elle doit prendre doit être menée, de nombreux lieux, en France, en gardant la marque. Ici, il faudrait que des logements inconfortables d'un immeuble devenu Monument Historique puissent être réhabilités d'urgence, sinon il serait bon de leur trouver un autre usage plus compatible avec la valeur patrimoniale du lieu.

*Anne BOURGON

Architecte urbaniste de l'État, formée notamment à l'école des Hautes Etudes de Chaillot (cet établissement forme en France, les architectes du patrimoine), Anne Bourgon est l'auteur d'un rapport remis à l'État français en mars 2001, sur l'ancien camp de Drancy (cité de la Muette). Ce rapport souligne d'une part, l'ambiguïté du classement au titre des monuments historiques de ce bâtiment et d'autre part, analyse le contexte historique, urbain, architectural et institutionnel français pour proposer un projet de reconversion de ce bâtiment. Anne Bourgon poursuit aujourd'hui une recherche sur le patrimoine mémoriel de la seconde guerre mondiale et défend l'idée que chacun de ces sites pourraient être mis en réseau dans le but de constituer différents témoignages d'une seule et même histoire.

PUBLICATIONS :

Rapport de recherche

"*Drancy, une affaire classée ?*" Ministère de la culture et de la communication et ministère de l'équipement, 2001, 93 pages

Ouvrage

"*Drancy, de la cité idéale, au grand ensemble ; du camp de transit au lieu de mémoire*" (titre provisoire), Edition Belin-Hersher, collection les destinées du patrimoine, à paraître début 2004, 150 pages

Articles

"*La Cité de la Muette à Drancy : ambiguïtés, difficultés et perspectives de l'héritage*", Bulletin n°50-51 d'Icomos France, décembre 2002

"*Drancy, lieu de mémoire ou monument historique ?*", actes du colloque : Les réseaux de la déportation, à paraître

COMMUNICATIONS :

"*La France des camps*", participation à l'émission " pot au feu " de France culture, avec Denis Pechanski, avril 2002

"*Drancy, lieu de mémoire ou monument historique ?*", communication à l'occasion du séminaire : les réseaux de la déportation, Association Thomas More, couvent de la Tourette, février 2003

LA CITE DE LA MUETTE A DRANCY : AMBIGUÏTES, DIFFICULTES ET PERSPECTIVES DE L'HERITAGE Anne BOURGON*, France



Fonds E. Beaudouin : 1931-1934 Cité de la Muette à Drancy – Agence Beaudouin et Lods 08/08.
Direction des Archives de France/Institut français d'architecture.
Archives d'architecture du XXe siècle, Paris.



Plaques commémoratives Drancy – Cité de la Muette.
Ph. N. Bouché.



Wagon témoin de la déportation – Drancy. Ph. N. Bouché.



Monument aux déportés sculpté par Shelomo Selinger inauguré le 9 mai 1976.
© DRAC Ile-de-France. Conservation régionale des monuments historiques.